

Horaire de la piscine (ne concerne que les primaires)

Ces dates sont reportées sur le calendrier « papier » ci-joint.

Pour rappel, ces cours sont obligatoires. Les enfants qui n'y participeraient pas sont en obligation de présenter un certificat ou de donner un justificatif d'absence valable. Ces derniers accompagnent le groupe à la piscine.

Les cinquièmes et sixièmes

iront à la piscine tous les mardis (2h par mardi) du 18 septembre 2018 au 6 novembre 2018.

Les troisièmes et quatrièmes

iront à la piscine tous les mardis (1h) du 13 novembre 2018 au 26 février 2019.

Les premières et les deuxièmes

iront à la piscine tous les mardis (1h) du 12 mars 2019 au 25 juin 2019.

Le paiement des séances se fera à chaque fin de mois. Vous recevrez une facture via le service des finances de la commune.

Bien à vous.

Françoise Defresne